

DEC_0140_2026

DÉCISION DE LA PRESIDENTE

CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION BUDDY INC DANS LE CADRE DE L'ANIMATION ESCALE À LA FRAÎCHE ENTRE RISLE ET SEINE DU 31/07/2026

La Présidente de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire n° 54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation à la Présidente ;

VU le projet de contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle entre l'association BUDDY INK et la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté de Communes de proposer une animation touristique et culturelle appelée « Escale à la fraîche entre Risle et Seine » le 31 juillet 2026 à Condé-sur-Risle ;

CONSIDÉRANT que la prestation consiste en une représentation du spectacle intitulé TRIO CHANSON SWING joué par l'association BUDDY INC ;

La Présidente décide d'approuver les termes du contrat de cession avec l'association BUDDY INK, domiciliée 42 C rue d'Elbeuf 76100 Rouen et représentée par sa présidente Mme Cylia Sadi-Ahmed, pour la représentation du spectacle TRIO CHANSON SWING le 31 juillet 2026. Le montant de la prestation est de 1200€ TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 10 juillet 2026

La Présidente

Carole DE ANDRES

